

PRÉSIDENTE

Direction Juridique et
d'Administration
Générale

Service du Secrétariat de
l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

Bureau du Secrétariat
de l'Assemblée

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 30 50

Courriel :
dja.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Emeline Garin

N°1141-2017/1-ISP

ANNÉE 2016
12^{ème} séance

**COMPTE RENDU SOMMAIRE OFFICIEL
de la séance de l'assemblée de la province Sud
du vendredi 16 décembre 2016**

Le **vendredi 16 décembre 2016 à 9 h 00**, l'assemblée de la province Sud s'est réunie dans la salle des délibérations de l'hôtel de province, conformément à l'article 162 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 *relative à la Nouvelle-Calédonie*, sous la présidence de monsieur Philippe Michel.

Présents :

Mesdames Nicole Andréa-Song, Eliane Atiti, Gyslène Dambreville, Paule Gargon, Marie-Pierre Goyetche, Marie-Françoise Hmeun, Monique Jandot, Nina Julié, Isabelle Lafleur, Martine Lagneau, Monique Millet, Nicole Robineau, Rusmaeni Sanmohamat, Sutita Sio-Lagadec, Corine Voisin, Henriette Wahuzue-Falelavaki, ainsi que Messieurs Philippe Blaise, Gil Brial, Yoann Lecourieux, Jean-Baptiste Marchand, Nicolas Metzdorf, Philippe Michel, Silipeleto Muliakaaka, Sylvain Pabouty, Aloisio Sako, Alesio Saliga, Léonard Sam, Thierry Santa, Eugène Ukeiwé et Gaël Yanno.

Absents donnant procuration :

Madame Sonia Backès donne procuration à Madame Isabelle Lafleur ;
Monsieur Grégoire Bernut donne procuration à Monsieur Alesio Saliga ;
Madame Pascale Doniguan donne procuration à Monsieur Eugène Ukeiwé ;
Monsieur Philippe Gomès donne procuration à Monsieur Nicolas Metzdorf ;
Monsieur Louis Mapou donne procuration à Monsieur Aloisio Sako ;
Monsieur Harold Martin donne procuration à Madame Paule Gargon ;
Monsieur Dominique Molé donne procuration à Madame Gyslène Dambreville ;
Monsieur Roch Wamytan donne procuration à Monsieur Sylvain Pabouty.

Absents : Mesdames Prisca Holero et Ithupane Tiéoué.

Soit 30 membres présents, 8 membres représentés et 2 membres absents.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

Monsieur Philippe Michel, président de l'assemblée de la province Sud ;
Madame Martine Lagneau, première vice-présidente de l'assemblée de la province Sud ;
ainsi que Monsieur Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'Etat était représenté par :

Monsieur Philippe Laycuras, commissaire délégué de la République en province Sud.

L'administration était représentée par :

Monsieur Roger Kerjouan, secrétaire général de la province Sud ;
Madame Mireille Münkél, secrétaire générale adjointe chargée de l'aménagement du territoire ;
Monsieur Christophe Obled, secrétaire général adjoint chargé du développement durable, ainsi que par :

M. Arsapin, directeur des finances (DFI) ;
Mme Bastogi, directrice adjointe juridique et d'administration générale (DJA) ;
M. Beaujeu, directeur adjoint du développement rural (DDR) ;
Mme Berger, directrice de l'éducation adjointe (DES) ;

Mme Bouissiere, chef du service des affaires juridiques et de la réglementation (DJA) ;
M. Brianchon, directeur juridique et d'administration générale (DJA) ;
M. Capron, directeur de l'éducation (DES) ;
Mme Garin, chargée des affaires institutionnelles (DJA) ;
M. Gislard, inspecteur général des services (IGPS) ;
Mme Jouan-Ligne, directrice de l'équipement (DEPS) ;
M. Ladrech, directeur adjoint du foncier et de l'aménagement (DFA) ;
M. Le Poul, directeur de la jeunesse et des sports (DJS) ;
M. Lesturgie, chargé de mission TICE (DES) ;
Mme Morizot, directrice adjointe de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) ;
Mme Nafoui, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (DJA) ;
Mme Nexon, chargée des affaires institutionnelles (DJA) ;
M. Oedi, chef du service des affaires budgétaires (DFI) ;
Mme Pangrani, directrice de l'éducation adjointe (DES) ;
Mme Peirano, directrice du foncier et de l'aménagement (DFA) ;
Mme Siaga, chargée d'étude juridique (DJA) ;
M. Thupako, directeur du logement (DL) ;
Mme Travers, directrice des ressources humaines (DRH) ;
M. Waia, directeur de l'action sanitaire et sociale (DPASS).

Projets de texte inscrits à l'ordre du jour

- **rapport n° 4344-2016/1-ACTS** : projet de délibération relative au budget de l'exercice 2017 de la province sud

1. **Présentation du projet de texte soumis à l'adoption**

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mesdames Nicole Andréa-Song, Eliane Atiti, Sonia Backès, Gyslène Dambreville, Pascale Doniguian, Paule Gargon, Marie-Pierre Goyetche, Marie-Françoise Hmeun, Prisca Holero (arrivée à 10 h 05), Monique Jandot, Nina Julié, Isabelle Lafleur, Martine Lagneau, Monique Millet, Nicole Robineau, Rusmaeni Sanmohamat, Sutita Sio-Lagadec, Ithupane Tiéoué (procuration à Mme Holéro), Corine Voisin, Henriette Wahuzue-Falelavaki, ainsi que Messieurs Grégoire Bernut, Philippe Blaise, Gil Brial, Philippe Gomès, Yoann Lecourieux, Louis Mapou, Jean-Baptiste Marchand, Harold Martin, Nicolas Metzdorf, Philippe Michel, Dominique Molé, Silipeleto Muliakaaka, Sylvain Pabouty, Eugène Ukeiwé, Aloisio Sako, Alesio Saliga, Léonard Sam, Thierry Santa, Roch Wamytan et Gaël Yanno.

Soit 40 membres présents ou représentés.

Le contexte budgétaire 2017

Comme annoncé dans les éléments apportés au débat d'orientation budgétaire organisé le 28 octobre dernier, c'est dans un contexte particulièrement contraint qu'a du être préparé le projet de budget primitif 2017.

→ L'affaiblissement des recettes fiscales se poursuit en 2017

La province va faire face à une nouvelle baisse de ses dotations, puisque le gouvernement estime les rentrées fiscales 2017 à hauteur de 116,36 milliards XPF, soit une diminution de 0,91% de l'assiette de répartition des dotations globales. La province disposera pour son budget primitif d'une enveloppe de 31,82 milliards XPF (29,96 Mds F en fonctionnement et 1,86 Md F en investissement).

Le gouvernement a également informé les provinces qu'elles ne pourraient probablement compter sur aucun ajustement excédentaire de la gestion 2016, qui viendrait abonder leur budget supplémentaire 2017.

Au final, sur l'année 2017, il y a lieu de prévoir une baisse de l'ordre de 2 milliards XPF (soit - 6,1%) de la dotation globale reçue de la Nouvelle-Calédonie

	2 017	2 016	Evolution	
dotations primitives	31 823 639 500	32 115 250 670	- 291 611 170	-0,91%
ajustement n-1		1 777 119 042	-1 777 119 042	
Dotations budgétaires	31 823 639 500	33 892 369 712	-2 068 730 212	-6,10%

→ La nouvelle génération de contrat de développement

2017 sera la première année d'exécution des nouveaux contrats de développement et à ce titre, une enveloppe de crédits de paiement est proposée pour couvrir les premiers engagements à valider sur la tranche 2017.

C'est donc quasi 1,8 milliard XPF qui intéressent ces nouveaux contrats dont 1,3 milliard XPF au titre du contrat de développement Etat-province et financé à 74% par l'Etat ou l'ADEME (soit une recette de 962 millions XPF inscrite à ce budget primitif).

Les contrats de développement à signer entre l'Etat, la province et les autres collectivités, pour la période 2017-2021, vont générer sur la période considérée des ouvertures d'autorisation de programme et d'engagement à hauteur de 21,6 milliards XPF.

Répartition des ouvertures par type de contrat

Type contrat	AP	AE	Total ouverture
Contrat de développement	9 540 000 000	1 480 000 000	11 020 000 000
Contrat d'agglomération	2 056 751 650	620 887 500	2 677 639 150
Contrat inter-collectivités	3 990 870 000	804 180 000	4 795 050 000
Contrat Province Etat communes	1 113 321 000	40 000 000	1 153 321 000
Convention ADEME	650 000 000		650 000 000
	17 350 942 650	2 945 067 500	20 296 010 150
<i>Pm : ouverture au BS 2016</i>			
Conventions Provinces-communes de l'intérieur	1 300 000 000		1 300 000 000
	18 650 942 650	2 945 067 500	21 596 010 150

Concernant le contrat de développement Etat-Province et l'accord ADEME, qui portent sur une enveloppe de 12 milliards XPF, la province bénéficie d'une participation de l'Etat et de l'ADEME arrêtée à 8,590 milliards XPF.

Répartition par type de contrat

Type de contrat	Coût global	Part Etat ou ADEME	
Contrat de développement 2017-2021	11 020 000 000	8 265 000 000	75%
Accord-cadre ADEME-PS 2017-2021	650 000 000	325 000 000	50%
Total	11 670 000 000	8 590 000 000	74%

Répartition par section et opération

Section	Opérations	Coût total 17-21	Part Etat	% Etat	Part P.Sud	% PS	Coût annuel / 5 ans
FONC	Accompagnement à la scolarité	750 000 000	562 500 000	75%	187 500 000	25%	150 000 000
	Accompagn. à la réussite des élèves internes	130 000 000	97 500 000	75%	32 500 000	25%	26 000 000
	Chantier d'insertion	500 000 000	375 000 000	75%	125 000 000	25%	100 000 000
	Lutte contre l'exclusion à la tribu de Saint-Louis	100 000 000	75 000 000	75%	25 000 000	25%	20 000 000
-		1 480 000 000	1 110 000 000	75%	370 000 000	25%	296 000 000
INV	Habitat aidé	6 113 330 000	4 584 997 500	75%	1 528 332 500	25%	1 222 666 000
	Soutien à l'enseignement privé	1 000 000 000	750 000 000	75%	250 000 000	25%	200 000 000
	Hydraulique agricole	666 670 000	500 002 500	75%	166 667 500	25%	133 334 000
	Restruct. et extens ^o maisons de santé de " brousse "	560 000 000	420 000 000	75%	140 000 000	25%	112 000 000
	Espace culturel de DEVA	200 000 000	150 000 000	75%	50 000 000	25%	40 000 000
	Sécurisation des infrastructures routières	1 000 000 000	750 000 000	75%	250 000 000	25%	200 000 000
	Accord-cadre ADEME-PS	650 000 000	325 000 000	50%	325 000 000	50%	130 000 000
-		10 190 000 000	7 480 000 000	73%	2 710 000 000	27%	2 038 000 000
Total général		11 670 000 000	8 590 000 000	74%	3 080 000 000	26%	2 334 000 000

Les grands équilibres du BP 2017

Compte tenu de ces contraintes, et de l'absence de signe de reprise sensible de l'activité en 2017, l'équilibre de ce budget primitif 2017 repose essentiellement sur les orientations suivantes :

- **une rigueur sur le fonctionnement**

Le programme d'interventions et de subventions sera de façon générale contenu au strict nécessaire et une rationalisation de la gestion sera imposée à tous les partenaires de la province.

Un effort particulier sera fait pour contenir les évolutions de l'aide médicale (poursuite de la mise en œuvre des mesures de maîtrise des dépenses de santé votées le 30 octobre 2015, fin de la sous-traitance à la CAFAT des prestations de liquidation des factures de soin issues du secteur libéral, internalisation de certaines dépenses aujourd'hui assurées par des vacations, etc.).

Comme les années précédentes, aucun nouveau poste ne sera créé, de sorte que la croissance des dépenses de personnel sera strictement limitée au GVT (glissement vieillesse technicité). Tous les nouveaux besoins (dont la reprise de la liquidation de l'aide médicale) seront traités par des redéploiements internes, rendus possibles par des gains de productivité et la recherche de synergies entre services.

- **une politique aussi volontariste que possible sur l'investissement**

L'investissement sera maintenu à un niveau aussi élevé que possible compte-tenu du fait que, pour sauvegarder les équilibres financiers et préserver la solvabilité de la collectivité, l'endettement ne peut être que très légèrement accru.

Il faut à ce sujet rappeler que la province a vu ces dernières années une forte progression de l'encours de ses prêts (qui a progressé de 174 % du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2015, passant de 7,5 à 20,7 milliards XPF), mais qu'elle a réussi à enrayer cette progression grâce à la politique conduite depuis la mi-2014, en rachetant de façon anticipée 1,3 milliard XPF d'emprunts, d'une part, et en utilisant une part très significative de ses excédents de gestion pour réviser à la baisse, dans ses budgets supplémentaires, ses ressources en emprunts. Ainsi, à fin 2016, l'encours de dette sera ramené 20,2 milliards XPF et le taux d'endettement de la province devrait avoisiner les 41%, contre 44% à fin 2015.

Pour 2017, la province entend maintenir son rythme d'investissement et propose de consacrer, dès le budget primitif, une enveloppe de 8,8 milliards XPF (en croissance de 2%).

Compte-tenu de cet effort, l'équilibre du projet de budget primitif repose sur l'hypothèse

d'un recours accru à l'emprunt (4,4 milliards XPF), ainsi que sur un appel plus soutenu du fonds de réserve (fonds de roulement ramené à un peu moins de 30 jours).

Toutefois, comme les années précédentes, nous pensons, à l'occasion du budget supplémentaire 2017, pouvoir ajuster à la baisse le montant de l'emprunt, par intégration du fonds de roulement issu de la gestion 2016.

Pour mener à bien l'ensemble de ses engagements en matière d'investissement, tout en tenant compte de ces contraintes de financement, une politique de rationalisation des crédits a été mise en œuvre. Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) sera révisé en ce sens pour être en phase à notre capacité de financement.

- **des efforts de gestion pour répondre aux principales priorités**

Ce nouveau budget met l'accent sur les 6 priorités suivantes :

1. les engagements au titre de la nouvelle génération de contrat de développement (1,8 milliard XPF répartis sur les différents contrats au titre de la tranche 2017, moyennant une participation de 963 millions XPF de l'Etat au titre du contrat de développement Etat-province Sud) ;
2. le soutien aux programmes communaux (1,8 milliard XPF dont 1,3 milliard XPF sur l'investissement et 513 millions XPF pour les actions de fonctionnement) ;
3. le logement social (1,5 milliard XPF en investissement et fonctionnement pour les opérations d'habitat social) ;
4. l'éducation, et en particulier les collèges publics (dont 1,57 milliard XPF sur le programme de construction et d'équipement des collèges publics et 338 millions XPF pour le fonctionnement des établissements) et l'accompagnement du projet éducatif (80 millions XPF pour financer plusieurs actions dont l'aide à la tenue commune en collège, la mise en place de deux collèges numériques mobilité, le renforcement des moyens de remplacements, l'amélioration du dispositif-classe pour lutter contre les violences scolaires, l'expérimentations dans des écoles pilotes...) ;
5. les mesures du plan d'urgence local pour le soutien à l'emploi – PULSE (343 millions XPF) ;
6. l'aide aux investissements agricoles dans le cadre de la politique publique agricole provinciale (400 millions XPF sur la PPAP) ;

→ **Un budget de fonctionnement en réduction de 1%**

Pour répondre aux obligations juridiques et financières qui lui incombent, la province s'est efforcée d'opérer un cadrage budgétaire avec comme priorité la double exigence suivante :

- l'inscription de l'intégralité de la dotation aux amortissements dès le budget primitif (estimée à 2,3 milliards XPF en dotation brute). L'article 183 LO précise que la dotation aux amortissements, qui constitue une dépense obligatoire, doit être évaluée de façon sincère et inscrite dans son intégralité afin d'assurer l'équilibre réel du budget. Pour mémoire, la collectivité ne respectait plus cette disposition depuis 2010 ;
- la couverture de l'annuité de l'emprunt (estimée à 2,5 milliards XPF) afin de sauvegarder une épargne nette positive.

L'équilibre du fonctionnement s'est donc établi moyennant la reconduction de l'enveloppe allouée aux programmes d'interventions et de subventions, l'ajustement des provisions inscrites en mouvements financiers ⁽¹⁾ et une réduction du fonctionnement courant de 8%.

Ainsi, les dépenses de gestion, en réduction de 1%, tiennent compte de l'évolution des dépenses de personnel estimée pour 2017 à 2% (+458 millions XPF) comprenant notamment la croissance du GVT « glissement, vieillesse, technicité » de l'ordre de 1,7 point, la revalorisation du point (+0,6 point au 1^{er} février 2017) et les transferts de charges en lien avec fermeture de la maison de l'habitat et la reprise de la gestion des liquidations de l'aide médicale.

FONCTIONNEMENT	BP 2017	BP 2016	Var. de BP à BP	
dépenses de fonctionnement	45 859 152 516	46 285 376 479	-426 223 963	-1%
Dépenses de gestion :	45 258 052 516	45 600 376 479	-342 323 963	-1%
<i>Rém et charges</i>	20 718 360 000	20 260 765 000	457 595 000	2%
<i>Fonc sces</i>	1 600 221 000	1 742 484 400	-142 263 400	-8%
<i>Interventions et subventions</i>	22 787 971 516	22 802 127 079	-14 155 563	0%
<i>Mvts financiers (1)</i>	151 500 000	795 000 000	-643 500 000	-81%
Intérêts de la dette	601 100 000	685 000 000	-83 900 000	-12%
Épargne dégagée	1 920 000 000	1 711 449 337	208 550 663	12%

(1) Pm : ce poste comprenait en 2016 une provision de 750 millions XPF pour remboursement d'un trop perçu éventuel à la Nouvelle-Calédonie. Aucune provision n'est prévue en 2017.

L'épargne brute, qui permet de répondre à nos obligations juridiques et financières, représente 4% des ressources de fonctionnement. Elle reste néanmoins largement insuffisante pour financer les investissements.

Cette insuffisance d'épargne met, à nouveau, en exergue la problématique du déficit structurel du fonctionnement. Elle pose, à nouveau, question sur les conditions de l'autonomie financière de la collectivité si la celle-ci ne retrouve pas une croissance plus dynamique de ses principales ressources et tout particulièrement la dotation globale en provenance de la Nouvelle-Calédonie.

→ Un rythme d'investissement en phase avec notre capacité de financement

Comme rapporté lors du débat d'orientation budgétaire, le faible niveau d'épargne pour autofinancer l'investissement a conduit la province à mettre en œuvre une politique de rationalisation de ses crédits sur cette section du budget. Une révision du plan pluriannuel est donc engagée afin de mettre en phase les programmations annuelles avec la réelle capacité de financement de la collectivité.

Ainsi, le plan pluriannuel qui vous est présenté en annexe affiche un solde à financer au 1^{er} janvier 2017 à hauteur de 62,8 milliards XPF. Il s'est établi moyennant :

- 17,35 milliards XPF d'ouvertures d'autorisation de programme (AP) relatives aux nouvelles générations de contrat de développement ;
- - 17,27 milliards XPF d'annulations d'ouvertures d'AP devenues sans objet ⁽²⁾ ;
- +2,64 milliards XPF d'ouvertures de nouvelles d'AP (en ajustements complémentaires et en opérations nouvelles) ⁽²⁾.

(2) le détail de ces ajustements vous est présenté à l'article 2 du projet de délibération relative au budget primitif pour l'exercice 2017.

* * *

En recettes, l'économie générale du budget primitif va porter sur une enveloppe financière équivalente à celle de 2016, soit **56,5 milliards XPF**.

Pour ce nouveau budget, le plan de financement comprend :

- **pour 56%, les dotations légales** en provenance de la Nouvelle-Calédonie (31,82 milliards XPF) ;
- **pour 14%, les ressources fiscales propres** (8,1 milliards XPF) comprenant le produit des centimes additionnels pour 6,5 milliards XPF et les taxes affectées pour 1,6 milliard XPF ;
- **pour 14%, les dotations Etat** avec notamment les dotations globales (6,92 milliards XPF) et les recettes sur le projet de contrat de développement 2017-2021 (962 millions XPF) ;
- **pour 8%, la ressource externe d'emprunt** (4,4 milliards XPF).
Pour solde du plan de financement, soit **8%, les recouvrements divers** avec notamment, les dotations spécifiques de la Nouvelle-Calédonie (2,5 milliards XPF), les recettes des services (571 millions XPF), la part de la CAFAT sur les dépenses de santé (505 millions XPF), le remboursement des avances en compte-courant Promosud (150 millions XPF), les

conventions menées en partenariat avec l'ADEME et VALE NC (88 millions XPF), l'opération ODI menée en partenariat avec les communes (85,8 millions XPF), les intérêts versés par la STCPI (70 millions XPF).

En dépenses, le budget s'élève à **56,5 milliards XPF** et se décompose comme suit :

- **31,5 milliards XPF (56%)** consacrés aux programmes d'investissement et d'interventions ;
- **22,3 milliards XPF (39%)** destinés aux dépenses de fonctionnement courant, aux rémunérations et charges sociales ;
- **2,5 milliards XPF** pour prendre en charge l'annuité de la dette, soit 4% du budget provincial ;
- **151 millions XPF** pour des mouvements financiers soit 0,3% du budget provincial dont 25 millions XPF au titre de la constitution d'une provision pour litiges et contentieux.

	BP 2017	BP 2016	Var. de BP à BP	
RECETTES	56 557 797 324	57 020 996 486	-463 199 162	-0,8%
Dotations légales NC	31 823 639 500	32 115 250 670	-291 611 170	-0,9%
Fiscalité	8 105 000 000	8 232 000 000	-127 000 000	-1,5%
Dotations Etat	7 972 225 000	7 163 442 500	808 782 500	11,3%
Dotations spécifiques NC	2 520 940 897	2 294 000 000	226 940 897	9,9%
Recettes des services	571 412 619	685 040 119	-113 627 500	-16,6%
Autres recouvrements	1 164 579 308	1 031 263 197	133 316 111	12,9%
Emprunt	4 400 000 000	5 500 000 000	-1 100 000 000	-20,0%
DEPENSES	56 557 797 324	57 020 996 486	-463 199 162	-0,8%
Investissements directs	8 783 844 808	8 613 620 007	170 224 801	2,0%
Remboursement de la dette	2 515 900 000	2 807 000 000	-291 100 000	-10,4%
Fonctionnement :	45 106 552 516	44 805 376 479	301 176 037	0,7%
<i>Rémunérations et charges</i>	20 718 360 000	20 260 765 000	457 595 000	2,3%
<i>Fonctionnement des services</i>	1 600 221 000	1 742 484 400	-142 263 400	-8,2%
<i>Interventions et subventions</i>	22 787 971 516	22 802 127 079	-14 155 563	-0,1%
Mvts financiers	151 500 000	795 000 000	-643 500 000	-80,9%

Concernant les programmes d'investissements, d'interventions et subventions, les principaux postes de dépenses sont les suivants :

→ **La santé, le logement et la solidarité sociale :**

12,5 milliards XPF, soit 22% du budget provincial, seront consacrés au secteur de la santé et du social, comprenant :

- 7,5 milliards XPF pour l'aide médicale, en hausse de 331 millions XPF soit une augmentation à + 5 % ;
- 2,9 milliards XPF pour les actions médico-sociales, dont 1,3 milliard XPF d'aides à domicile au titre du dispositif de minimum vieillesse et 580 millions XPF pour les aides aux enfants assistés ;
- 1,5 milliard XPF pour les dépenses relatives aux opérations d'habitat social ;
- 519 millions XPF pour les dépenses relatives à la santé publique.

→ **L'enseignement et la réussite éducative :**

5,5 milliards XPF, soit 10% du budget provincial, sont consacrés au secteur de l'enseignement et concernent :

- 1,9 milliard XPF pour le programme de construction et d'équipement des collèges publics et leur fonctionnement, comprenant 863 millions XPF pour la poursuite de la construction du collège « APOGOTI », 405 millions XPF de dotation globale aux collèges, 148 millions XPF pour divers travaux de rénovation et 80 millions XPF pour des travaux de câblage informatique dans le cadre du projet « collèges numériques »;
- 1,3 milliard XPF au titre des conventions signées avec les établissements d'enseignement privé, afin de permettre aux enfants de la province scolarisés dans le privé de disposer de

conditions de travail équivalentes à celles de leurs pairs inscrits dans les établissements publics ;

- 1,2 milliard XPF d'allocations d'enseignement, afin de poursuivre les efforts au bénéfice des familles les plus défavorisées (incluant l'augmentation de l'allocation de rentrée scolaire aux enfants boursiers pour l'aide à l'achat des tenues communes..) ;
- 503 millions XPF pour soutenir les élèves poursuivant des études supérieures. Sur cette somme, 160 millions XPF bénéficieront aux étudiants boursiers hors territoire et 75 millions XPF seront servis au titre du dispositif dédié aux grandes écoles ;
- 436 millions XPF pour la vie scolaire et éducative, dont 200 millions XPF pour l'opération de développement de l'internet à l'école (ODI), menée en partenariat avec les communes et 120 millions XPF pour l'accompagnement à la scolarité des élèves du primaire ;
- 189 millions XPF au titre du fonctionnement et de l'équipement des internats.

→ **L'emploi et le développement économique :**

4,9 milliards XPF, soit 9% du budget provincial, sur les opérations suivantes :

- 1,8 milliard XPF pour les actions en faveur de l'emploi, de l'insertion et de la formation, dont 750 millions XPF pour le programme provincial d'insertion citoyen (PPIC), 639 millions XPF pour les actions d'insertion et les chantiers de jeunes et 240 millions XPF pour la formation ;
- 806 millions XPF pour le secteur du tourisme, dont 500 millions XPF au titre des efforts de promotion internationale de la destination Nouvelle-Calédonie ;
- 699 millions XPF pour le soutien aux secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture ;
- 595 millions XPF pour le soutien à l'investissement au titre du Code des Aides pour le Soutien de l'Economie (CASE), incluant, pour 400 millions XPF, la mise en œuvre de la politique publique agricole provinciale (PPAP) ;
- 343 millions XPF pour les actions en faveur du Plan d'Urgence Local de Soutien à l'Emploi (PULSE) dont 150,0 millions XPF pour les mesures d'aide à l'emploi, 100 millions XPF dans le cadre du dispositif PPIC, 80 millions XPF pour le soutien à l'investissement et 10 millions XPF au titre du dispositif « Créajeunes » et 3 millions XPF pour le fonctionnement du guichet unique.

→ **L'amélioration des conditions de déplacement de nos administrés :**

2,7 milliards XPF, soit 5% du budget, avec principalement les opérations suivantes :

- 1,8 milliard XPF pour le réseau routier ;
- 704 millions XPF pour le transport public terrestre, dont 692 millions XPF au titre de notre participation aux réseaux de transport public de l'agglomération ;
- 158 millions XPF pour les infrastructures aériennes, dont 85,1 millions XPF au titre de l'équipement et du fonctionnement de l'aéroport de l'île des Pins.

→ **L'aménagement et l'environnement :**

1,7 milliard XPF, soit 3% du budget provincial, avec une enveloppe dont les principaux postes sont :

- 1 milliard XPF pour les actions en faveur de l'environnement, dont 360,3 millions XPF pour le soutien aux organismes publics et privés (SMGF, SIVM et associations), 128,5 millions

XPF pour la gestion des aires protégées aménagées et 93 millions XPF pour la gestion des déchets ;

- 300 millions XPF de subvention d'équilibre en faveur de la SECAL au titre de la ZAC de Dumbéa-sur-Mer et PANDA ;
- 186 millions XPF pour l'urbanisme, y inclus la gestion des déchets inertes (centre de Koutio-Koueta).
- 105 millions XPF pour l'aménagement rural dont 67 millions XPF pour la gestion de la ressource en eau.

→ **Les activités culturelles, sportives et de loisirs :**

1,3 milliard XPF, soit 2% du budget, sur les principaux postes suivants :

- 503 millions XPF pour les actions en faveur de la jeunesse, dont 270 millions XPF pour le soutien aux associations, 99 millions XPF pour les opérations du contrat d'agglomération et 70,5 millions XPF pour le centre d'accueil permanent (CAP) de Poé ;
- 336 millions XPF pour les sports, dont 135 millions XPF pour le soutien aux associations, 41,3 millions XPF pour l'entretien des sentiers de randonnée, 41 millions XPF pour le golf de Tina et 30,5 millions XPF pour le centre des activités nautiques (CAN) ;
- 309 millions XPF pour la culture, dont 179 millions XPF pour le soutien aux associations et organismes à vocation culturelle et 40 millions XPF pour les aides à la production audiovisuelle et cinématographique ;
- 230 millions XPF pour le patrimoine, avec 85,5 millions XPF au titre du soutien aux associations, 30,7 millions XPF pour le château Hagen et 27 millions XPF pour la poursuite de la restauration des vestiges de la baie de Kuto à l'île des Pins.

→ **Le développement du territoire de la province Sud :**

1,3 milliard XPF, soit 2% du budget provincial pour permettre la poursuite de l'aide aux programmes d'équipement des communes, dont 585,3 millions XPF dans le domaine de l'aménagement et de l'environnement et 244,5 millions XPF pour la culture, jeunesse, sports et loisirs.

→ **Les services publics provinciaux :**

1,1 milliard XPF, soit 2% du budget provincial, avec des crédits destinés à l'équipement et au fonctionnement de l'administration.

Se retrouvent sur ce programme le renouvellement de l'équipement informatique pour 244,3 millions XPF, des travaux de réfection sur les bâtiments et logements administratifs pour 188,6 millions XPF, la poursuite du renouvellement du parc automobile pour 19,8 millions XPF et la poursuite de la construction de logements à Thio pour 14 millions XPF.

→ **Les actions en faveur de la qualité de vie et la tranquillité publique :**

120,5 millions XPF de crédits de paiement sont proposés sur 2017.

Cette enveloppe est essentiellement consacrée aux aides versées aux communes de l'agglomération pour leurs missions de protection et de surveillance.

NB : d'autres dépenses ayant pour objet la prévention ou le traitement de la délinquance relèvent d'autres lignes budgétaires, et notamment :

- la masse salariale des PPIC mis à disposition des communes de l'agglomération dans des fonctions de sécurité (130 millions XPF) ;
- l'accueil des TIG et RP : 25 millions XPF ;
- le dispositif PEP'S : 60 millions XPF ;
- le dispositif de rappel à la responsabilité parentale : 10,5 millions XPF ;
- le dispositif de prévention de la déscolarisation : 37,5 millions XPF ;

- etc.

* * *

Au-delà, les propositions vont intéresser le fonctionnement de la collectivité et le remboursement de la dette. Telles sont résumées, les principales orientations du projet de budget primitif que j'ai l'honneur de vous soumettre.

2. Explications de votes

M. Lecourieux a déploré l'absence d'un plan pluriannuel d'investissement routier concerté qui fournirait aux entreprises, sur une durée de cinq années, une feuille de route sécurisante pour leur activité. Il a également regretté le faible niveau de participation de la province Sud en matière de sécurité estimant que le seul maintien de la contribution actuelle de la collectivité dans ce secteur n'est pas suffisant et qu'il conviendrait de répondre aux inquiétudes de la population par des gestes forts et significatifs. Il a indiqué le désaccord du groupe Les Républicains sur l'orientation adoptée dans le cadre des contrats de développement et notamment concernant le domaine du logement, pour lequel il a indiqué qu'il conviendrait de donner aux communes qui accueillent ces lotissements nouveaux, les moyens nécessaires pour suivre ces projets et les accompagner dans les meilleures conditions. Il a indiqué que sans méconnaître les difficultés a priori durables de la conjoncture actuelle qui rendent complexe cet exercice d'élaboration du budget, le groupe Les républicains estime qu'une meilleure appréciation des priorités et des réalités ainsi qu'une modulation adaptée aux circonstances auraient permis de mieux répondre aux attentes de la population. En ce sens, le groupe Les républicains votera contre ce projet de budget primitif.

Les explications de vote de M. Sam, pour le groupe Calédonie Ensemble, ainsi que de M. Sako, pour le groupe Front Indépendantiste Progressiste, sont annexées au présent compte-rendu sommaire officiel.

3. Résultat des votes

Projet de délibération adopté à la majorité avec 27 voix pour et 13 voix contre.

Ont voté pour :

Calédonie ensemble : *Mesdames Eliane Atiti, Gyslène Dambreville, Marie-Françoise Hmeun, Monique Jandot, Nina Julié, Martine Lagneau, Monique Millet, Nicole Robineau, Sutita Sio-Lagadec, Corine Voisin, ainsi que Messieurs Philippe Gomès, Jean-Baptiste Marchand, Nicolas Metzdorf, Philippe Michel, Dominique Molé, Silipeleto Muliakaaka et Léonard Sam.*

Front Indépendantiste Progressiste : *Mesdames Marie-Pierre Goyetche, Ithupane Tiéoué et Prisca Holero, ainsi que Messieurs Louis Mapou, Sylvain Pabouty, Aloisio Sako et Roch Wamytan.*

L'Union pour la Calédonie dans la France : *Messieurs Philippe Blaise, Gil Brial et Gaël Yanno.*

Ont voté contre :

Les Républicains : *Mesdames Nicole Andréa-Song, Sonia Backès, Pascale Doniguian, Paule Gargon, Isabelle Lafleur, Rusmaeni Sanmohamat, Henriette Wahuzue-Falelavaki, ainsi que Messieurs Grégoire Bernut, Yoann Lecourieux, Harold Martin, Eugène Ukeiwé, Alesio Saliga et Thierry Santa.*

- **rapport n° 6461-2016/1-ACTS** : projet de délibération approuvant la convention portant sur les missions d'intérêt général confiées à la société d'économie mixte de Tina en vue d'assurer l'organisation du fonctionnement et le développement des activités sportives, touristiques,

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :
Mesdames Nicole Andréa-Song, Eliane Atiti, Sonia Backès, Gyslène Dambreville, Pascale Doniguian, Paule Gargon, Marie-Pierre Goyetche, Marie-Françoise Hmeun, Prisca Holero, Monique Jandot, Nina Julié, Isabelle Lafleur, Martine Lagneau, Monique Millet, Nicole Robineau, Rumaeni Sanmohamat, Sutita Sio-Lagadec, Ithupane Tiéoué, Corine Voisin, Henriette Wahuzue-Falelavaki, ainsi que Messieurs Grégoire Bernut, Philippe Blaise, Gil Brial, Philippe Gomès, Yoann Lecourieux, Louis Mapou, Jean-Baptiste Marchand, Harold Martin, Nicolas Metzdorf, Philippe Michel, Dominique Molé, Silipeleto Muliakaaka, Sylvain Pabouty, Eugène Ukeiwé, Aloisio Sako, Alesio Saliga, Léonard Sam, Thierry Santa, Roch Wamytan et Gaël Yanno.

Soit 40 membres présents ou représentés.

La province Sud est propriétaire du terrain d'assiette du Golf de Tina ainsi que des constructions qui y sont édifiées qui comprennent un club house, 4 villas d'habitation, deux farés, un local technique, un local kart, les parkings. Un appartement de la résidence « Magenta Bay », située à l'extérieur de l'enceinte du golf, est également lié à l'équipement.

La SEM de TINA exploite le golf par le biais d'un bail commercial, conclu pour une durée de 15 ans à compter du 24 décembre 2003, et mettant à sa disposition le terrain, l'ensemble des constructions édifiées et l'ensemble du mobilier et du matériel d'exploitation dépendant du restaurant-bar du golf de Tina, de la boutique « pro shop » se trouvant dans les locaux du club house et d'une manière générale, l'ensemble des éléments corporels d'exploitation commerciale et matériel pouvant être rattachés à l'activité et gestion du golf.

Conformément aux obligations du bail, la collectivité a dû engager de nombreux travaux d'entretien et de réparation notamment relatifs à la sécurité dans les ERP et la maintenance préventive des bâtiments. Le plus gros poste reste l'irrigation des espaces verts, indispensable à ce type d'équipement (station de traitement, adduction, système d'arrosage, etc.)

Se rajoutent l'investissement matériel conséquent lié à l'entretien de la pelouse (karts, tondeuses, tracteurs, broyeurs), le matériel d'entretien des départs et bunkers (mimi-pelle, mini chargeur, etc.) et l'entretien des routes internes desservant les parcours utilisés par les karts.

De nombreuses difficultés et divergences de très longue date sont apparues, entre la province Sud et la SEM de TINA, concernant la réalisation et le suivi des opérations d'investissement, pénalisant le bon déroulement de celles-ci.

En effet, plusieurs directions provinciales interviennent selon les situations, ce qui rend plus complexes la coordination, le planning et le pilotage des travaux. La SEM de TINA se plaint par ailleurs de ne pas avoir un interlocuteur unique.

Plusieurs exemples de retards importants dans la réalisation de travaux ou de programmation étayent cette situation. Des transactions financières ont dû être opérées par la province Sud pour dédommager les entreprises, éviter des conflits et limiter le mécontentement de la SEM.

En réponse à ses difficultés et enjeux, la solution proposée consiste à conclure une convention entre la province Sud et la SEM de TINA, en lieu et place du bail actuel, sur le fondement de l'article 8-2 de la

loi n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie.

En effet, cet article prévoit que :

« Lorsqu'il ne s'agit pas de prestations de services, les rapports entre la Nouvelle-Calédonie, les provinces, les communes, leurs établissements publics ou une autre personne publique d'une part, et les sociétés d'économie mixte, d'autre part, sont définis par une convention qui prévoit, à peine de nullité :

- 1° L'objet du contrat, sa durée et les conditions dans lesquelles il peut éventuellement être prorogé ou renouvelé ;
- 2° Les conditions de rachat, de résiliation ou de déchéance par la collectivité ou la personne publique contractant ainsi que, éventuellement, les conditions et modalités d'indemnisation de la société ;
- 3° Les obligations de chacune des parties et, le cas échéant, le montant de leur participation financière, l'état de leurs apports en nature ainsi que les conditions dans lesquelles la collectivité ou la personne publique contractant fera l'avance de fonds nécessaire au financement de la mission ou remboursera les dépenses exposées pour son compte et préalablement définies ;
- 4° Les modalités de rémunération de la société ou de calcul du coût de son intervention, lorsque la rémunération ou le coût de son intervention, librement négocié entre les parties ».

Contenu de la convention

Les missions d'intérêt général confiées à la SEM de TINA dans le cadre de cette convention, qui sont accompagnées des moyens financiers conformes à l'évolution des besoins et du contexte, sont les suivantes :

- L'accueil et information des utilisateurs et des délégations,
- Le développement des activités golffiques notamment en faveur de la jeunesse

En complément des missions ci-dessus énumérées, la SEM de TINA se voit confier le développement des activités touristiques sur le domaine du golf, avec notamment la responsabilité d'assurer :

- la communication
- la gestion du golf ;
- l'entretien des espaces ouverts aux publics ;
- l'entretien des équipements provinciaux mis à disposition.
- La remise en état les achats et gros travaux d'entretien

La durée proposée de la convention est de 5 ans.

Un programme prévisionnel d'acquisition et de renouvellement du matériel, de travaux d'entretien et de remise en état sera élaboré chaque année en début d'exercice par la SEM de Tina.

Ce programme devra être conforme à l'annexe 2 de la présente convention et validé par la province Sud, laquelle s'engage en contrepartie à verser :

tous les ans, un montant maximal de 35 000 000 (trente-cinq millions) de francs CFP en crédits d'investissement.

Enfin, le bail commercial conclu le 24 décembre 2003 sera résilié, parallèlement, à compter de la date de la signature de la convention annexée à la présente délibération.

Préalablement consultés par la province Sud pour une convention similaire concernant la SEM MWE ARA, les services du contrôle de légalité du Haut-Commissariat de la République ont validé la démarche provinciale visant à conclure une convention sur le fondement de l'article 8-2 de la loi ordinaire précitée.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

2. Explications de votes

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

3. Résultat des votes

Projet de délibération adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 40 votes pour).

- **rapport n° 6703-2016/1-ACTS**: projet de délibération portant sur la politique éducative de la province Sud et l'accompagnement du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :
Mesdames Eliane Atiti, Sonia Backès, Gyslène Dambreville, Pascale Doniguian, Paule Gargon, Marie-Pierre Goyetche, Marie-Françoise Hmeun, Prisca Holero, Monique Jandot, Nina Julié, Isabelle Lafleur, Martine Lagneau, Monique Millet, Nicole Robineau, Rusmaeni Sanmohamat, Sutita Sio-Lagadec, Ithupane Tiéoué, Corine Voisin, Henriette Wahuzue-Falelavaki, ainsi que Messieurs Grégoire Bernut, Philippe Blaise, Gil Brial, Philippe Gomès, Yoann Lecourieux, Louis Mapou, Jean-Baptiste Marchand, Harold Martin, Nicolas Metzdorf, Philippe Michel, Dominique Molé, Silipeleto Muliakaaka, Sylvain Pabouty, Eugène Ukeiwé, Aloisio Sako, Alesio Saliga, Léonard Sam, Thierry Santa (a quitté la séance à 10 h 36 et a donné procuration à M. Lecourieux), Roch Wamytan et Gaël Yanno.

Mme Andréa-Song a quitté la séance à 10 h 37.

Soit 39 membres présents ou représentés.

I. Le projet éducatif et les compétences provinciales en matière d'éducation.

La Nouvelle-Calédonie s'est engagée, à la suite des transferts de compétences intervenus en matière d'enseignement les 1er janvier 2000 et 2012, dans la préparation d'un projet éducatif, adopté par délibération n°106 du 15 janvier 2016 portant sur l'avenir de l'Ecole calédonienne. Cette délibération définit, à l'échelle du pays, les grandes orientations de l'Ecole calédonienne et les principaux éléments du droit à l'éducation.

La province Sud a contribué aux travaux préparatoires à la délibération n°106 du 15 janvier 2016 et a rendu, le 14 décembre 2015, un avis favorable sur ce projet, à la suite d'un débat organisé en commission plénière. Dans le prolongement de la délibération n°106, le congrès a adopté, le 1er décembre 2016, la charte d'application des orientations de politique éducative de la Nouvelle-Calédonie.

Il est donc nécessaire aujourd'hui de définir la façon dont la province entend « décliner » ce projet éducatif, en ce qu'il concerne les compétences relevant de la collectivité. Tel est l'objet du présent projet de délibération.

En préalable, nous rappellerons que les compétences de la province Sud en matière d'enseignement et d'éducation découlent de l'article 20 de la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999, selon lequel « chaque province est compétente dans toutes les matières qui ne sont pas dévolues à l'Etat ou à la Nouvelle-Calédonie par la présente loi, ou aux communes par la législation applicable en Nouvelle-Calédonie. » En conséquence, en dehors des compétences expressément attribuées à l'Etat (enseignement supérieur et la recherche, collation et délivrance des titres et diplômes) ou à la Nouvelle-Calédonie (définition des programmes, formation des maîtres et contrôle pédagogique de l'enseignement primaire public, enseignement primaire privé, enseignement du second degré public et privé, santé scolaire), la compétence éducative revient aux provinces.

En matière d'enseignement primaire public, cela recouvre notamment l'organisation de la vie de l'élève, l'élaboration de la carte scolaire, la gestion administrative, l'affectation ainsi que la rémunération des enseignants, l'adaptation des programmes aux réalités culturelles et linguistiques, l'attribution des aides à la scolarité, la gestion de la santé scolaire et l'organisation des transports scolaires. La collectivité provinciale mobilise également des moyens conséquents afin d'assurer l'accompagnement à la scolarité des élèves de l'enseignement primaire public.

Celle-ci déploie par ailleurs un vaste programme pour l'entretien et la construction des collèges publics, pour le développement de l'enseignement secondaire privé ou encore pour le soutien aux élèves du secondaire comme aux étudiants, via l'allocation de bourses scolaires et les dispositifs d'accompagnement des boursiers. L'action sociale menée par la province se traduit enfin par la gestion des internats qui visent à offrir à tous la possibilité d'une scolarité de qualité.

Enfin, pour accompagner les différents enseignements, la province Sud soutient les jeunes et leurs familles par l'octroi d'aides et de bourses scolaires et elle aide également fortement les

établissements de l'enseignement privé situés sur son territoire, que ce soit par l'investissement ou le fonctionnement, en complément de l'action des autres collectivités.

II. Les dépenses de la province Sud en matière d'enseignement et l'accompagnement du projet éducatif.

L'exercice de ses compétences amène la province Sud à consacrer plus de 15,5 milliards de FCFP au secteur de l'enseignement chaque année. Elle assure notamment la rémunération et la gestion de plus de 1500 personnes dont 1300 enseignants. Il s'agit également d'animer la vie de 97 écoles publiques scolarisant 20600 élèves, de 20 collèges publics et de deux internats provinciaux. La province Sud participe activement au financement de l'enseignement privé pour plus d'1,2 milliard de FCFP par an. Plus de 500 millions de FCFP sont consacrés annuellement à l'enseignement supérieur notamment au soutien des étudiants et plus de 400 millions sont consacrés aux actions éducatives et scolaires. Plus d'1,2 milliard de FCFP sont consacrés chaque année aux allocations scolaires, 150 millions de FCFP sont consacrés à l'accompagnement à la scolarité et l'investissement pour l'entretien et la construction des collèges publics représente plus d'1,3 milliard de FCFP de dépenses annuelles. Parmi ces dépenses, la part dédiée au numérique est de 300 millions de FCFP dans l'enseignement primaire et de 250 millions de FCFP dans les collèges.

Les coûts induits par les différentes mesures pour la politique éducative de la province Sud et le projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie sont entièrement assurés à moyens constants, grâce à des redéploiements opérés au sein du budget de la direction de l'éducation de la province Sud.

Le coût prévisionnel total des mesures ainsi envisagées est estimé à 320 millions, répartis comme suit :

2017 : 80 millions

2018 : 110 millions

2019 : 130 millions

III. Les principales mesures développées par la province Sud.

Au regard des compétences importantes dont dispose la province Sud et des fonds publics qu'elle alloue à sa politique éducative d'une part et de la proximité des compétences et des actions qui sont menées conjointement par la Nouvelle-Calédonie et la province Sud d'autre part ; il est nécessaire d'apporter de la cohérence et de la lisibilité.

Ainsi, en matière de ressources humaines, la province Sud va consacrer au minimum 9 postes à plein temps pour la mise en œuvre des mesures proposées, notamment avec un poste de chargé de mission et des postes fléchés d'enseignants pour les LCK, mais aussi des moyens supplémentaires pour assurer les remplacements liés aux actions de formation des enseignants dès l'année 2017. La mise en cohérence des actions de formation sur des thématiques partagées doit également amener à une meilleure formation pour les personnels.

La mise en place de réflexions sur des thématiques liées à la compétence éducative de la province (climat scolaire, éducation prioritaire et internat) sera entamée dès 2017 avec en parallèle le développement des projets innovants pour les écoles pilotes qui pourront expérimenter des innovations sur les rythmes scolaires, sur la santé à l'école, le conseil d'école ou encore l'usage du numérique.

Le projet de délibération permet également d'impulser une politique forte pour la lutte contre les violences scolaires et l'amélioration du climat scolaire. Une réflexion sera donc menée avec les personnels sur ce thème dès 2017, des poursuites seront systématiquement engagées en cas d'agression physique envers un agent de la province et le règlement intérieur des écoles sera revu pour lutter activement contre les phénomènes qui viennent nuire au climat scolaire, notamment les insultes, l'utilisation du téléphone portable, etc.

En matière d'enseignement du second degré, la province Sud participera plus particulièrement au projet « collèges connectés » pour une mobilité des usages pédagogiques en assurant la fourniture du matériel dans deux collèges pour des classes du niveau 5ème. Elle poursuivra l'équipement des collèges en matériel numérique sous réserve que la Nouvelle-Calédonie garantisse les formations des personnels concernés.

En matière de gouvernance du système éducatif, la province Sud apportera son soutien au fonctionnement de l'observatoire de la réussite éducative. Le projet de délibération propose également que soit formalisée la mise en place d'un dossier élève et d'un livret de compétence unique pour accompagner notamment le service civique à l'école. La mise en place d'un système de gestion de l'absentéisme sur EDUCASUD dès l'année scolaire 2018 pour les élèves du premier degré viendra compléter les actions entreprises par la province sur ce sujet dans le 1er degré et dans

le 2d degré.

La participation à la transmission des valeurs de l'École calédonienne (tenue commune, document sur les valeurs) viendra également manifester l'engagement fort de la province pour construire une école qui soit le creuset du destin commun.

IV. Les engagements de la Nouvelle-Calédonie.

Les actions et les moyens dédiés par la province Sud à l'accompagnement du projet éducatif sont mis en œuvre de manière complémentaire avec les actions engagées par la Nouvelle-Calédonie.

En matière de concertation et de transmission d'informations, la Nouvelle-Calédonie s'engagera à :

- inviter la province Sud à toutes les réunions de concertation selon un calendrier précis ;
- transmettre les évaluations menées dans le cadre des écoles primaires et les tableaux de bord des établissements d'enseignement du second degré avant le 30 mars de chaque année,
- faciliter l'échange de données pouvant simplifier le traitement des dossiers relevant de la compétence provinciale.

En matière de ressources humaines, la Nouvelle-Calédonie s'engagera à :

- associer les personnels d'éducation et de santé scolaire des internats provinciaux aux regroupements organisés par le vice-rectorat,
- organiser les conditions de participation des personnels des collèges aux formations techniques prévues par la DES et liées au plan d'équipement numérique ;
- transmettre le bilan annuel de l'action de formation et d'accompagnement pédagogique des enseignants aux usages numériques et l'évaluation des résultats obtenus sur le terrain.

En matière d'évaluation, la Nouvelle-Calédonie s'engagera à :

- fournir le bilan annuel des DESED de chaque circonscription ;
- adresser les rapports d'inspection des enseignants titulaires et les bulletins de visite des suppléants instituteurs dans un délai d'un mois après notification aux intéressés ;
- évaluer le fonctionnement des écoles bilingues et de l'enseignement en langue kanak.

Pour finir, en matière numérique, la Nouvelle-Calédonie s'engagera à :

- élaborer une stratégie de développement des usages pédagogiques du numérique, en lien avec les plans équipement et de formation mis en œuvre par la province Sud ;
- faire évoluer ses applications afin de les rendre interopérables avec les applications provinciales pour un échange de données.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

2. Explications de votes

M. Blaise a indiqué que le groupe l'Union pour la Calédonie dans la France (UCF) estime que la rédaction du présent projet de texte présenté est un copier-coller de la rédaction de l'accord de Nouméa. Il a indiqué que le débat sur l'ouverture de la connaissance des cultures océaniques peut davantage être élargi et a rejoint Monsieur Sako quant à la possibilité d'intégrer l'enseignement des langues wallisiennes au sein des écoles primaires de la province Sud, au même titre que l'enseignement de langues kanaks, afin de favoriser la connaissance de l'autre par sa culture. Il a ajouté que l'UCF ne votera pas contre un projet positif dans son adaptation pour la province Sud, mais n'étant pas en accord avec la philosophie de base du projet éducatif, s'abstiendra afin d'être cohérent avec ces convictions.

L'explication de vote de Mme Millet, pour le groupe Calédonie Ensemble, est annexée au présent compte-rendu sommaire officiel.

3. Résultat des votes

Projet de délibération adopté à la majorité avec 36 voix pour et 3 absentions.

Ont voté pour :

Calédonie ensemble : *Mesdames Eliane Atiti, Gyslène Dambreville, Marie-Françoise Hmeun, Monique Jandot, Nina Julié, Martine Lagneau, Monique Millet, Nicole Robineau, Sutita Sio-Lagadec, Corine Voisin, ainsi que Messieurs Philippe Gomès, Jean-Baptiste Marchand, Nicolas Metzdorf, Philippe Michel, Dominique Molé, Silipeleto Muliakaaka et Léonard Sam.*

Front Indépendantiste Progressiste : *Mesdames Marie-Pierre Goyetche, Ithupane Tiéoué et Prisca Holero, ainsi que Messieurs Louis Mapou, Sylvain Pabouty, Aloisio Sako et Roch Wamytan.*

Les Républicains : *Mesdames Sonia Backès, Pascale Doniguian, Paule Gargon, Isabelle Lafleur, Rusmaeni Sanmohamat, Henriette Wahuzue-Falelavaki, ainsi que Messieurs Grégoire Bernut, Yoann Lecourieux, Harold Martin, Eugène Ukeiwé, Alesio Saliga et Thierry Santa.*

Se sont abstenus :

L'Union pour la Calédonie dans la France : *Messieurs Philippe Blaise, Gil Brial et Gaël Yanno.*

- **rapport n° 1587-2016/APS** : projet de délibération modifiant la délibération n° 25-2012/APS du 31 juillet 2012 portant création de la direction du foncier et de l'aménagement de la province Sud et fixant ses attributions et son organisation

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :
Mesdames Eliane Atiti, Sonia Backès, Gyslène Dambreville, Pascale Doniguian, Paule Gargon, Marie-Pierre Goyetche, Marie-Françoise Hmeun, Prisca Holero, Monique Jandot, Nina Julié, Isabelle Lafleur, Martine Lagneau, Monique Millet, Nicole Robineau, Rusmaeni Sanmohamat, Sutita Sio-Lagadec, Ithupane Tiéoué, Corine Voisin, Henriette Wahuzue-Falelavaki, ainsi que Messieurs Grégoire Bernut, Philippe Blaise, Gil Brial, Philippe Gomès, Yoann Lecourieux, Louis Mapou, Jean-Baptiste Marchand, Harold Martin, Nicolas Metzdorf, Philippe Michel, Dominique Molé, Silipeleto Muliakaaka, Sylvain Pabouty, Eugène Ukeiwé, Aloisio Sako, Alesio Saliga, Léonard Sam, Thierry Santa, Roch Wamytan et Gaël Yanno.

Soit 39 membres présents ou représentés.

La direction du foncier et de l'aménagement a été créée par délibération n° 25-2012/APS du 31 juillet 2012 et l'organisation des services de la direction est fixée par arrêté n° 935-2012/ARR/DPM du 31 août 2012.

Le présent projet de délibération a pour objet de préciser les modifications relatives à l'organisation et aux attributions des services qui constituent actuellement la DFA :

- le service de l'urbanisme ;
- le service du domaine et du patrimoine ;
- le service topographique et foncier ;
- le service des ressources.

Jusqu'à présent, la gestion de l'aérodrome de l'Île des Pins relevait à la fois du chargé de mission sur les questions aéronautiques et, d'autre part, d'une brigade de pompiers.

Le présent projet de délibération a pour objet la prise en compte des nouvelles attributions de la DFA, qui conduisent à regrouper dans un nouveau service les moyens dédiés à la gestion des infrastructures et équipement aéronautiques.

En effet, la DFA est gestionnaire de l'aéroport de l'île des Pins, des aérodromes d'aviation générale (Ouatom et Poé) ainsi que des plateformes héliportées de la province. Afin de répondre aux exigences réglementaires qui s'imposent à la province en matière d'exploitation d'aérodromes et d'hélistations, un poste de chargé de mission a été pourvu afin de coordonner d'une part le Système de Gestion de la Sécurité (SGS) et le Système de Management de la Sécurité (SMS) et d'autre part le suivi administratif et technique de ces structures.

Afin d'encadrer l'équipe du service des infrastructures aéronautiques, le poste de chargé de mission est transformé en chef de service.

Les autres modifications portent sur des transformations de postes en interne DFA et des ajustements de missions au sein des services.

La délibération n° 25-2012/APS du 31 juillet 2012, fixant les attributions et l'organisation de la direction du foncier et de l'aménagement doit d'être ainsi modifiée.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

2. Explications de votes

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

3. Résultat des votes

Projet de délibération adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 39 votes pour).

Un rapport sur les marchés publics ayant été attribués ou ayant fait l'objet d'avenants, depuis la précédente communication faite en séance plénière du 2 décembre 2016, a été communiqué aux élus, conformément à l'article 177-1 de la loi organique.

Un rapport sur les agréments accordés depuis la précédente communication faite en séance plénière du 2 décembre 2016, a été communiqué aux élus, conformément aux dispositions de la délibération de l'assemblée n° 33-2016 du 16 septembre 2016 instaurant le dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale (DISPPAP).

Un rapport sur les aides accordés depuis la précédente communication faite en séance plénière du 2 décembre 2016, a été communiqué aux élus, conformément à l'article 17 de la délibération n° 37-2016/APS du 30 septembre 2016 *relative à la mise en place d'un plan d'urgence local de soutien à l'emploi.*

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de l'assemblée de province a levé la séance à 10 h 47.

Conformément aux articles 53 et 54 de la délibération n° 01-1989/APS du 19 juillet 1989 *portant règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud*, le présent compte-rendu sommaire officiel sera, à l'issue de son approbation par le Bureau de l'assemblée de la province Sud, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et mis en ligne sur le site internet provincial (Juribase web).

Le président de l'assemblée de la province Sud

Philippe Michel

Explication de vote

Projet de budget 2017.

*Assemblée de la Province Sud
Vendredi 16 décembre 2016*

Monsieur le Président,
Mes chers collègues,

Le projet de budget que nous avons examiné s'inscrit dans un contexte toujours plus contraint, avec, en particulier, l'affaiblissement des recettes fiscales. Ainsi la dotation globale de la Nouvelle-Calédonie est attendue en diminution de 6,1%, soit 2 milliards pour le prochain exercice.

Dans le même temps, ce budget prévoit l'inscription de la totalité des dotations aux amortissements et aux provisions dès le budget primitif, contrairement à la pratique antérieure de répartir ces inscriptions obligatoires entre le budget primitif et le budget supplémentaire. Cette normalisation tient compte des observations du contrôle de légalité, mais n'est pas sans effet, puisqu'elle vient réduire la capacité d'investissement et contraindre les conditions de l'équilibre budgétaire.

Néanmoins, la province Sud parviendra, cette année encore, à faire face aux progressions mécaniques des dépenses liées à l'essor démographique, en agissant à la fois sur la productivité de ses services et sur la réforme de certains de ces dispositifs d'intervention, notamment dans le secteur social.

2017 ouvre aussi une nouvelle période de contractualisation avec l'Etat à l'issue de négociations menées tout au long de l'année 2016. Ce travail permet d'inscrire dès ce budget 2017 les recettes correspondantes, soit près d'un milliard de F.CFP.

Ces efforts conjugués permettent de maintenir une politique d'investissement très volontariste, soit une enveloppe de 8,8 milliards

en progression de 2%, et d'assurer le financement des priorités de la province Sud : le logement social, le soutien aux communes, l'éducation, le soutien à l'emploi ou la politique agricole.

Au-delà du poids des différents secteurs dans ce budget, dont la répartition demeure globalement comparable à celle des exercices précédents, il convient de souligner les dotations spécifiques prévues pour la poursuite de la construction du collège Apogoti, les crédits destinés à l'accompagnement du projet éducatif, ceux en faveur du plan PULSE, l'effort conséquent pour le développement de l'agriculture, le maintien des contributions à la promotion touristique et à l'action culturelle, et la participation de la province en faveur de la tranquillité résidentielle, notamment en soutien aux communes de l'agglomération pour leurs missions de protection et de surveillance.

Et s'il fallait nous convaincre d'avantage, les amendements apportés en séance par l'Exécutif aujourd'hui pour en faveur des personnes âgées ou en soutien de la commune de Houailou viennent souligner ces valeurs de solidarité que nous partageons.

M. L. P.

Pour toutes ces raisons, le groupe Calédonie Ensemble approuvera ce projet de budget 2017.

Je vous remercie de votre attention.

<p style="text-align: center;">Projet d'Explication de vote BP 2017 Groupe FIP - APS du 16 Décembre 2016</p>
--

Monsieur le Président, cher-e-s collègues,

Au vue la conjoncture actuelle, et comme le souligne le rapport de présentation, c'est toujours dans un contexte contraint que nous est proposé ce BP 2017.

Ainsi, la collectivité se voit encore dans l'obligation de faire des efforts concernant la gestion et la programmation de ses actions et tente au mieux d'assumer ses compétences. On peut soulever :

- La volonté de ne pas créer de nouveaux postes dans les directions et les services
- Le redéploiement des taches actuelles avec le personnel en place
- La réorganisation des directions, des services et des satellites de la PS (SEM...)
- Et la rationalisation des délégations de services publics, tout cela afin de maintenir les dépenses de fonctionnement

On note que 2017 sera aussi la 1^{ère} année de mise en œuvre des nouveaux contrats de développement qui arriveront à échéances en 2021. La signature de la nouvelle génération des contrats tentera de palier à la baisse des recettes, notamment pour ce qui est des projets en investissement.

Les programmes d'investissement et d'intervention représentent 31.5 milliards, Pour notre Groupe, les secteurs de l'emploi/formation (1.8 milliards + 343 millions en faveur du dispositif PULSE) et de l'habitat social (1.5 milliards) restent prioritaires.

Tout comme le soutien aux communes de l'intérieur pour ce qui est de l'entretien des routes et des opérations de désenclavements des zones isolées. Nous prenons en compte les dossiers de réinscription des tranches suivantes pour les projets du pont de Fativah à Moindou, du pont de Sarraméa (Brinon et col d'Amieu), l'amélioration de la

route de Petchekara ou l'aménagement du petit wharf de Kuto à l'île des Pins. Et nous suivrons avec attention les chantiers de raccordement des réseaux d'électricité entre Canala et Thio inscrit dans le cadre des contrats inter-collectivités. Par contre, nous déplorons le peu d'intervention prévue dans les tribus. Avec comme exemple : Paita et Boulouparis ou les tribus sont absentes des projets prévus dans le cadre du contrat d'agglomération et communes de l'intérieur (Nous sommes conscient que ce sont les mairies qui ont fait les propositions...).

Néanmoins et dans la continuité des propos tenu lors de l'APS du 02 Décembre, il serait souhaitable que les terres coutumières soient mieux prises en compte dans les projets prévus en terme d'aménagement. Notre Groupe est prêt à travailler en collaboration avec l'exécutif pour proposer des actions concrètes à réaliser afin aller dans ce sens.

Pour ce qui est des programmes à l'investissement, nous notons l'inscription de 595 millions dont 400 millions de francs en faveur de la mise en œuvre de la politique agricole. L'objectif d'augmenter la part que représente la production locale de 15% à 30% à l'horizon 2025, est louable mais nous semblent peu ambitieux par rapport aux moyens financiers mis à disposition des agriculteurs. Il ne faut pas que les mesures d'aides soient perçues un « jackpot aux subventions » ou encore que la collectivité soit la « vache à lait » pour cette catégorie professionnelle.

C'est pour ces raisons et dans un souci de transparence et de contrôle, que notre Groupe souhaite que l'attribution de ces aides soit publiée et rendu publique comme le fait par exemple la province Nord.

Encore sur le sujet de l'agriculture, le FIP souhaite que des mesures soient prises pour aider les personnes qui tentent de subvenir à leurs besoins dans le Grand Nouméa comme notamment ceux qui plantent au bord de la Savexpress et sur les flancs de colline. Des dispositifs sont mis en place comme les jardins familiaux etc... Et nous croyons qu'il faut accompagner la démarche car beaucoup se retrouvent sur le bord de la route. Et cela engendre des problèmes de sécurité publique.

Nous demandons également que dans le cadre de l'accompagnement de l'agriculture familiale que les quotas de semences non utilisés soient redistribués au sein des tribus (Ex : Quotas de Pomme de terre à l'OCEF ect...)

Pour le domaine de l'enseignement, notre Groupe prend acte du maintien des écoles de proximité dans les zones rurales.

Par contre, nous resterons vigilants quant à l'application de la délibération portant sur le projet éducatif calédonien qui sera voté : notamment pour ce qui est du calendrier de mise en œuvre et des moyens financiers alloués. Nous demandons qu'un bilan évaluatif soit réalisé à la fin de l'année 2017.

D'un point de vue général, malgré les quelques remarques faites, Monsieur le Président, nous voterons Pour le projet de délibération relative au budget de la PS pour l'exercice 2017.



Explication de vote

Délibération portant sur la politique éducative de la province Sud et l'accompagnement du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie

*Assemblée de la Province Sud
Vendredi 16 décembre 2016*

Monsieur le Président,
Mes chers Collègues,

Le 15 janvier 2016, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a adopté la délibération 106 portant sur l'avenir de l'école calédonienne. Cette délibération a installé les grandes orientations de notre école. Elle a déterminé les éléments essentiels du droit à l'éducation. Plus récemment, le 1^{er} décembre dernier, la charte du projet éducatif a été votée au Congrès. Elle prévoit le mécanisme qui permet d'associer les différents partenaires, mais aussi les actions qui conviennent de développer en cohérence avec le soutien de toutes les collectivités pour qui le projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie soit une réalité pour nos élèves, leurs parents et les personnels. Il s'agit de l'aboutissement de plus de 10 ans de consultation initiée lors du grand débat sur l'avenir de l'école calédonienne, sur notre système éducatif et sur notre école. Il s'agissait aussi de donner du sens aux transferts de compétences de 2000 et 2002 et de construire une école adaptée aux besoins de la Nouvelle-Calédonie.

La Province Sud a participé activement à l'élaboration du projet éducatif et l'a approuvé. Le Président de la Province Sud a consulté le Président du Gouvernement, en lui indiquant les principaux éléments qui seraient susceptibles d'être portés par notre institution. Ces propositions ont reçu un avis très favorable. Ce sont ces mesures qui sont proposées à votre approbation et qui vont permettre à notre école de s'améliorer. Il s'agit notamment :

- de soutenir l'Observatoire de la réussite éducative pour disposer d'une vision d'ensemble de notre école,
- de mettre en place un dossier élève unique, pour mieux accompagner le parcours des élèves, par exemple, dans la mise en place du service civique à l'école, l'enseignement de la culture canaque et océanienne, ainsi que de l'anglais,
- de mettre en place un système de gestion de l'absentéisme plus efficace dans nos écoles pour favoriser l'assiduité scolaire,
- d'apporter davantage de cohérence dans les actions de formation des personnels pour maintenir la qualité de l'enseignement,
- d'instaurer un climat scolaire plus propice à la réussite des élèves en rénovant le règlement intérieur de nos écoles pour plus de sécurité et en accompagnant plus fortement nos personnels sur ce point,
- enfin, de poursuivre le développement du numérique dans nos écoles et dans nos collèges avec le développement d'un environnement numérique de travail cohérent et avec la poursuite du déploiement d'équipement de qualité, et je pense notamment au TBI.

Grâce aux actions ainsi développées, la Province Sud pourra innover et permettre à nos personnels de faire preuve de dynamisme. Et je pense en particulier au projet des écoles expérimentales. L'enseignement, c'est l'avenir de nos enfants, de notre jeunesse, de notre pays. La Province Sud se doit de continuer à jouer un rôle primordial en matière d'éducation.

Pour toutes ces raisons, le groupe Calédonie Ensemble votera en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.